

Albanel invite les jeunes familles à poser un geste environnemental

Afin d'encourager l'utilisation de couches réutilisables par les jeunes familles résidant sur son territoire, la Municipalité d'Albanel en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, accorde une aide financière pour l'achat de ce type de couches.

Ainsi, les nouveaux parents qui optent pour les couches réutilisables recevront un remboursement de **200 \$**.

Cette initiative s'inscrit dans la foulée des différentes mesures adoptées par les municipalités afin d'offrir un meilleur avenir aux générations futures.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Jusqu'à ce que votre enfant soit propre, il aura utilisé environ 7000 couches jetables.

Saviez-vous que...

- ☞ une seule couche réutilisable peut remplacer jusqu'à 235 couches jetables;
- ☞ au Québec, nous jetons 600 millions de couches jetables par année, ce qui correspond à 60 000 tonnes de déchets annuellement;
- ☞ une couche prend de 300 à 500 ans à se détruire;
- ☞ selon certaines études, les couches jetables représentent la troisième composante en importance dans les déchets urbains;
- ☞ Il faut 4,5 arbres pour fabriquer la pulpe utilisée dans les couches jetables consommées par un bébé de la naissance jusqu'à ses 2 ans et demi.



PROGRAMME
D'AIDE POUR L'UTILISATION
DE COUCHES RÉUTILISABLES

Municipalité d'Albanel
160, rue Principale
Albanel (Québec) G8M 3J5

Téléphone : 418 279-5250
Télécopie : 418 279-3147
Courriel : loisirs@albanel.ca



PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES



Aide financière offerte par la
Municipalité d'Albanel et la Régie des
matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Formulaire de remboursement

Identification du demandeur

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Ville: Albanel Code postal: _____
Tél (résidence): _____ Tél (autre): _____
Nom de l'enfant: _____
Date de naissance: _____
Signature: _____ Date: _____

Note: Joindre obligatoirement au formulaire la facture originale, des preuves de résidence et une preuve de naissance.

Qui peut bénéficier du remboursement

Ce programme s'adresse aux parents d'enfant de moins d'un an qui réside de façon permanente sur le territoire de la Municipalité d'Albanel.

Le programme est accessible aussi pour un deuxième enfant ou plus (minimum de 10 couches et remboursement maximum de 200 \$)

Comment profiter de ce remboursement

- Acheter un ensemble de couches lavables (20 couches minimum) dans des entreprises du Saguenay-Lac-St-Jean ou du Québec;
- Remplir le formulaire de remboursement inclus dans ce dépliant;
- Joindre au formulaire les documents suivants:
 - ↪ l'original de la facture d'achat (le nombre de couches achetées doit être clairement identifié sur la facture ou sur un document officiel du vendeur);
 - ↪ une copie de deux preuves de résidence à Albanel (compte de taxes de l'année en cours, bail, compte d'Hydro-Québec ou de Bell);
 - ↪ Une copie d'une preuve de naissance (certificat de naissance ou déclaration de naissance)
- Retourner les documents à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale dans les 90 jours suivants l'achat de l'ensemble de couches lavables.

Objectifs

Reconnaître les gestes environnementaux posés par les jeunes familles;

Réduire les déchets;

Poser un geste aujourd'hui pour assurer le futur des générations de demain;

Faire sa part pour le développement durable.

Utiliser des couches réutilisables constitue un geste qui a une portée écologique et économique.
C'est socialement responsable!

